

## MARDI LE 2 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 2 octobre deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	siège no 1	Absente
Doris Jetté	siège no 2	
Julie Bibeau	siège no 3	
Murielle L. Lessard	siège no 4	
Denis Bergeron	siège no 5	Absent
Georges Lysight	siège no 6	

Tous membres du conseil formant quorum.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

171-10-18

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 4 et 11 septembre 2018.
3. Correspondance :  
Aucune correspondance
4. **Période de questions**
5. **ADMINISTRATION**
  - 1) Adoption des dépenses.
  - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 30 septembre 2018.
  - 3) Autorisations des paiements par Accès aux fournisseurs inscrits.
  - 4) Adoption du règlement sur l'éthique et la déontologie des employés.
  - 5) Résolution pour procuration au directeur à communiquer avec Revenu Québec.
  - 6) SADC : Demande de rencontre sur l'analyse des émissions de gaz.
  - 7) Sainte-Ursule : Demande de branchement d'aqueduc.
  - 8) Mandat à Ghyslain Lambert : Travaux à l'édifice municipale.
  - 9) Aubin Pélissier : Renouvellement entretien préventif des climatiseurs du bureau municipal.
  - 10) Régie d'Aqueduc de Grand Pré : Adoption du budget 2019.
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 1) Résolution pour présenter une demande d'aide financière pour la formation.
  - 2) Service incendie : Engagement d'un nouveau pompier.
7. **TRANSPORT/VOIRIE**
  - 1) Ministère des transports : Offre de contrat pour balayage de la chaussée.
8. **URBANISME**
  - 1) Relevés sanitaires : Offre de service de OBVRLY.

9. ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

1) Réseau Biblio : Réinscription annuelle des membres.

11) AFFAIRES NOUVELLES :

1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.

12) Période de questions

13) Clôture de la session

**172-10-18** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 11 SEPTEMBRE 2018.

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie des procès-verbaux du 4 et 11 septembre 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que les procès-verbaux des séances du 4 et 11 septembre 2018 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

**173-10-18** ADOPTION DES DÉPENSES.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201800391 à 201800442 inclusivement totalisant un montant de 151 747,34 \$ et les salaires de septembre 15 647,50 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**174-10-18** RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2018.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 septembre 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**175-10-18** AUTORISATION DES PAIEMENTS ACCESD AUX FOURNISSEURS INSCRITS.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'employé à la comptabilité à faire les paiements de factures par Accesd aux fournisseurs inscrits au système.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**176-10-18** ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte le règlement 284-18 sur l'éthique et de déontologie des employés municipaux et ce, sans modification.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**177-10-18** RÉSOLUTION POUR PROCURATION AU DIRECTEUR À COMMUNIQUER AVEC REVENU QUÉBEC.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate par procuration M. Jean Charland, directeur général et secrétaire-trésorier, comme représentant de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, à agir au nom et pour le compte de la municipalité ce qui inclut le pouvoir de participer aux négociations avec Revenu Québec et tout ce qui est inclus à la procuration. La mairesse et la directrice générale adjointe sont autorisés à signer ladite procuration.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

178-10-18

**SADC : DEMANDE DE RENCONTRE SUR L'ANALYSE DES ÉMISSIONS DE GAZ.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de rencontre de la SADC afin de fournir les résultats des analyses des émissions de gaz à effet de serre réalisées dans le cadre du projet « En route vers la carboneutralité ». D'autre part, le conseil mandate la mairesse et le directeur général à rencontrer la SADC afin d'obtenir les résultats des analyses et ce de jour selon la date et l'heure de convenance entre les parties.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

179-10-18

**SAINTE-URSULE : DEMANDE DE BRANCHEMENT D'AQUEDUC.**

Considérant que la municipalité de Sainte-Ursule a fait une demande de branchement d'aqueduc sur la route Foisy (route 350) à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Considérant que la municipalité de Sainte-Ursule s'engage à défrayer les coûts;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte la demande de branchement d'aqueduc pour le secteur de la route Foisy, sous condition après discussion avec les représentants de la municipalité de Sainte-Ursule, les représentants de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont (maïresse et directeur général) et les représentants de la Régie d'aqueduc de Grand Pré. De plus, aucun engagement financier, entretien, cas de fuite etc. Les installations devront être faites par la Régie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

180-10-18

**MANDAT À GHYSLAIN LAMBERT : TRAVAUX À L'ÉDIFICE MUNICIPALE.**

Considérant que la couverture de la salle Lévis St-Yves et la rampe d'accès aux personnes handicapées doivent être refaite;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, mandate Ghyslain Lambert, ingénieur, à préparer les plans et devis pour la réparation de l'édifice municipale, toiture, et perrons. Une rencontre sera nécessaire avec les représentants municipaux.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

181-10-18

**AUBIN PÉLISSIER : RENOUVELLEMENT ENTRETIEN PRÉVENTIF DES CLIMATISEURS DU BUREAU MUNICIPAL.**

Considérant l'offre de service du programme d'entretien préventif de la climatisation par Aubin Péliissier;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de service pour l'entretien du système de climatisation du bureau municipal. D'autre part, le Conseil accepte l'offre de la compagnie Aubin Péliissier pour l'entretien des climatiseurs au montant de 1 050,00 \$ plus taxes pour 3 ans à deux visites par année pour 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021. Le Conseil mandate le directeur général à signer le contrat.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

182-10-18

**RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND-PRÉ : ADOPTION DU BUDGET 2019.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du budget adopté par la Régie d'Aqueduc de Grand Pré se chiffrant à 1 562 400\$ pour l'année 2019. D'autre part, le Conseil adopte le budget pour l'année 2019 tel que déposé par la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

183-10-18

**RÉSOLUTION POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION.**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont prévoit la formation de 5 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

184-10-18

**SERVICE INCENDIE : ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fait l'engagement de Monsieur Michel Sliger comme pompier volontaire au service des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont. De plus, le conseil autorise le Directeur des Incendies à faire suivre la formation nécessaire à ce pompier après délai prescrit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### TRANSPORT/VOIRIE

#### **185-10-18 MINISTÈRE DES TRANSPORTS : OFFRE DE CONTRAT POUR BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE.**

Considérant que le Ministère des Transports du Québec offre à la municipalité un contrat pour le balayage de la chaussée Route Lupien ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du contrat concernant le balayage de la chaussée sur une distance 1 162 mètres pour un montant total de 680.70\$ par année pour les années 2019, 2020 et 2021. D'autre part, le conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### URBANISME

#### **186-10-18 RELEVÉS SANITAIRES : OFFRE DE SERVICE DE OBVRLY.**

Considérant que l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche a déposé une offre pour le soutien technique pour l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

Considérant que la caractérisation sur le terrain s'effectuerait entre les mois de mai et d'octobre 2019;

Considérant que le coût serait de 62 \$ pour chacune des résidences qui seront caractérisées plus taxes et des frais d'impression d'environ 250\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate la mairesse et le directeur général à rencontrer l'OVBRLY pour discuter si le projet répond aux attentes de la municipalité pour les relevés sanitaires des fosses septiques.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### ENVIRONNEMENT

AUCUN DOSSIER

### LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

#### **187-10-18 RÉSEAU BIBLIO : RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Madame la conseillère Julie Bibeau pour agir à titre de représentant pour la bibliothèque municipale pour l'année 2019. De plus, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Madame Murielle L. Lessard comme responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## AFFAIRES NOUVELLES

188-10-18

### RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc. Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le rapport.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

189-10-18

### CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h10.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

MAIRESSE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

### CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 2 octobre 2018.

---

Jean Charland, g.m.a.  
Directeur général &  
Secrétaire-trésorier